

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 22/02/2016

Date de la convocation:
16/02/2016
Date d'affichage:
17/02/2016

L' an 2016 et le 22 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 26

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, M. WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. BALL Jean-Claude, M. WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, MM : NICASTRO Gérard, OTT Alexis, PETER Guillaume, SITTER Pierrot, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 045.2016
Vote : A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

045.2016 : Service intérim du CDG67 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent en vue d'un renfort temporaire des équipes en place : chargé du patrimoine.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 108.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : « Remplacement d'agents en congé maternité : conventionnement avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin,

Vu la convention de mise à disposition d'un agent du service intérim en date du 26 mai 2015,

Vu la proposition de convention subséquente RP n°1 à la convention cadre de mise à disposition de la part du service intérim public,

Envoyé en préfecture le 04/03/2016
Reçu en préfecture le 04/03/2016
Affiché le
ID : 067-200013050-20160222-D_CC_045_2016-DE

Considérant les besoins du service,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois abstentions, décide :

- **D'approuver les termes de la convention subséquente n°1 à la convention cadre de mise à disposition d'un agent du service intérim du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin,**
- **D'autoriser le président à signer la convention subséquente n°1 avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/03/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :